



Renouvellement de contrat abusif

Par **Rebecca543**, le **15/06/2018** à **19:53**

Bonjour, je vous explique ma situation. J'ai souscrit un contrat d'un an à un site de rencontre l'an dernier pour un montant d'environ 100 euros qui a été débité à l'inscription. Un an s'est écoulé et je n'ai pas eu l'occasion d'utiliser ce site. Pas de problème dans la mesure où j'ai choisi de m'inscrire pour un an. Toutefois, je viens de recevoir un mail de la part du site me réclamant aujourd'hui environ 200 euros (soit le double du contrat de l'année précédente) car, dans les conditions générales du contrat, il était stipulé que si nous ne résilions pas le contrat avant la fin de l'année, il serait renouvelé automatiquement. N'ayant pas utilisé ce site de l'année, je ne me suis plus rappelée de cette condition et je n'ai reçu aucun mail de rappel pour m'en informer. Je suis en tort car j'avais accepté les conditions l'année dernière mais je trouve cette clause totalement abusive. Je n'ai pas les moyens de payer cette somme et surtout pour quelque chose dont je ne me servirai pas. Je ne connais pas les lois. Ai-je un recours ? Je vous remercie par avance si vous pouvez m'éclairer sur cette situation.